

# R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD

DocuSigned by:  
*Pierre BAUDARD*  
FE2C68E61B4C4BC...

**COMPTES ANNUELS**  
**29/12/2023**

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>273 078 560,11</b>	<b>285 723 814,56</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>250 424 980,39</b>	<b>271 435 531,40</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	250 424 980,39	271 435 531,40
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>22 653 579,72</b>	<b>14 288 283,16</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	22 653 579,72	14 288 283,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>47 593,75</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	47 593,75	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 067,10</b>	<b>850 552,94</b>
Liquidités	3 067,10	850 552,94
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>273 129 220,96</b>	<b>286 574 367,50</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	269 262 874,10	281 789 464,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	3 110,49	1 021,69
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-6 317 027,79	-4 318 548,47
Résultat de l'exercice (a,b)	9 496 845,51	8 867 404,22
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>272 445 802,31</b>	<b>286 339 341,64</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>683 418,65</b>	<b>235 025,86</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	683 418,65	235 025,86
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>273 129 220,96</b>	<b>286 574 367,50</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	12 470 192,87	12 300 149,73
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>12 470 192,87</b>	<b>12 300 149,73</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 592,01	3 621,40
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 592,01</b>	<b>3 621,40</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>12 468 600,86</b>	<b>12 296 528,33</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 366 970,35	2 655 807,07
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>10 101 630,51</b>	<b>9 640 721,26</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-604 785,00	-773 317,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>9 496 845,51</b>	<b>8 867 404,22</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, y compris les frais du commissaire aux comptes, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs. Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Actions C EUR et D EUR : 1% maximum Actions F EUR : 1,20 % Maximum Actions R EUR : 1,60% Maximum Actions IC EUR, ID EUR, et I CHF H : 0,50% maximum Actions P CHF H : 0,70% Maximum Actions Nagelmackers D : 1,34% maximum Actions Nagelmackers ID : 0,88% maximum
2	<u>Frais indirects maximum :</u> - <u>frais de gestion</u> - <u>commissions :</u> - souscription : - rachat :	Actif net	Non applicable
3	Prestataires percevant des commissions de mouvement : <u>Dépositaire</u> : entre 0 % et 50 % <u>Société de Gestion</u> : entre 50 % et 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	0,03 % sur les obligations 0,30 % sur les actions françaises 0,40 % sur les actions étrangères 0,50 % sur les produits structurés 30 € par contrat sur les futures en euro 60 € par contrat sur les futures hors euro 0,20 € par lot sur les options 100 € par transaction sur les swaps de taux
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

### Swing pricing

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions de la SICAV dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de la SICAV, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes d'actions de la SICAV.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à la SICAV.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein de la SICAV, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 1% de la VL. Les



investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de la SICAV peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Toutefois, aucun swing pricing ne sera appliqué pendant la période de monétisation du portefeuille de la SICAV, soit à compter du 1er janvier 2024.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>286 339 341,64</b>	<b>377 571 977,33</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	636 496,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-31 276 421,23	-75 830 825,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 502 811,91	2 215 002,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 179 639,94	-6 713 911,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	45,76
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-0,02
Frais de transactions	-69 114,88	-84 662,89
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 269 600,18	-19 475 928,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 247 953,57</i>	<i>-14 021 646,61</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>14 021 646,61</i>	<i>-5 454 282,06</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 242 355,88	-1 619 573,08
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10 101 630,51	9 640 721,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>272 445 802,31</b>	<b>286 339 341,64</b>

(\*) 29.12.2023: Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : -50 €

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 218 646,00	0,45
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 410 255,58	0,51
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	247 796 078,81	90,96
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>250 424 980,39</b>	<b>91,92</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	249 014 724,81	91,40	0,00	0,00	1 410 255,58	0,52	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 067,10	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	13 051 100,67	4,79	96 355 820,16	35,37	141 018 059,56	51,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 067,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	47 593,75
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>47 593,75</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	494 012,74
	Frais de gestion fixe	189 405,91
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>683 418,65</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-635 824,90</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-234 131,505	-25 401 722,40
Solde net des souscriptions/rachats	-234 131,505	-25 401 722,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 088 178,025	
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-35 244,655	-3 316 929,62
Solde net des souscriptions/rachats	-35 244,655	-3 316 929,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	44 764,673	
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-51,675	-5 626,01
Solde net des souscriptions/rachats	-51,675	-5 626,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 578,153	
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	95 958,838	
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-13 839,026	-1 283 187,20
Solde net des souscriptions/rachats	-13 839,026	-1 283 187,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	291 343,657	
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-1 360,000	-1 268 956,00
Solde net des souscriptions/rachats	-1 360,000	-1 268 956,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 551,548	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 304 307,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	64 633,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 534,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	533 247,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	369 471,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	86 776,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant



### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			22 653 579,72
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	7 460 478,90
	FR0010793026	RMM COURT TERME IC	15 193 100,82
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>22 653 579,72</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	3 110,49	1 021,69
Résultat	9 496 845,51	8 867 404,22
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>9 499 956,00</b>	<b>8 868 425,91</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 017 642,19	4 063 303,85
<b>Total</b>	<b>4 017 642,19</b>	<b>4 063 303,85</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	142 351,66	218 425,47
Report à nouveau de l'exercice	320,36	738,17
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>142 672,02</b>	<b>219 163,64</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	44 764,673	80 009,328
Distribution unitaire	3,18	2,73
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 739,07	18 925,10
<b>Total</b>	<b>22 739,07</b>	<b>18 925,10</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 174 185,89	3 526 131,84
<b>Total</b>	<b>4 174 185,89</b>	<b>3 526 131,84</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	827 415,99	729 386,61
Report à nouveau de l'exercice	2 612,76	2 798,76
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>830 028,75</b>	<b>732 185,37</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	291 343,657	305 182,683
Distribution unitaire	2,84	2,39
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	312 622,17	308 687,69
Report à nouveau de l'exercice	65,91	28,42
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>312 688,08</b>	<b>308 716,11</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	9 551,548	10 911,548
Distribution unitaire	32,73	28,29
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 317 027,79	-4 318 548,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-6 317 027,79</b>	<b>-4 318 548,47</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 805 587,78	-2 081 655,26
<b>Total</b>	<b>-2 805 587,78</b>	<b>-2 081 655,26</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-99 353,73	-110 804,23
<b>Total</b>	<b>-99 353,73</b>	<b>-110 804,23</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-16 866,81	-10 397,56
<b>Total</b>	<b>-16 866,81</b>	<b>-10 397,56</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 542 482,77	-1 545 732,56
<b>Total</b>	<b>-2 542 482,77</b>	<b>-1 545 732,56</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-641 796,63	-419 616,20
<b>Total</b>	<b>-641 796,63</b>	<b>-419 616,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-210 940,07	-150 342,66
<b>Total</b>	<b>-210 940,07</b>	<b>-150 342,66</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>414 157 920,76</b>	<b>429 842 782,65</b>	<b>377 571 977,33</b>	<b>286 339 341,64</b>	<b>272 445 802,31</b>
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR en EUR</b>					
Actif net	221 284 192,42	242 670 445,29	207 099 343,51	137 843 776,58	120 940 740,18
Nombre de titres	2 137 457,061	2 311 916,134	1 903 986,895	1 322 309,530	1 088 178,025
Valeur liquidative unitaire	103,53	104,97	108,77	104,24	111,14
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,98	-1,52	1,33	-1,57	-2,57
Capitalisation unitaire sur résultat	3,10	3,18	3,51	3,07	3,69
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR en EUR</b>					
Actif net	16 295 763,86	16 352 260,29	10 268 619,36	7 370 364,57	4 269 395,16
Nombre de titres	162 035,924	165 316,409	103 300,565	80 009,328	44 764,673
Valeur liquidative unitaire	100,57	98,91	99,41	92,12	95,37
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	1,23	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,94	-1,43	0,00	-1,38	-2,21
Distribution unitaire sur résultat	3,03	3,02	3,22	2,73	3,18
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR en EUR</b>					
Actif net	1 217 788,19	888 254,87	856 700,33	687 937,26	726 278,01
Nombre de titres	11 747,902	8 468,430	7 897,561	6 629,828	6 578,153
Valeur liquidative unitaire	103,66	104,89	108,48	103,76	110,41
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,99	-1,52	1,33	-1,56	-2,56
Capitalisation unitaire sur résultat	2,91	2,99	3,29	2,85	3,45

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR en EUR</b>					
Actif net	126 093 688,30	122 397 756,56	116 246 561,73	102 570 825,73	109 902 633,80
Nombre de titres	120 582,008	114 868,048	104 752,497	95 958,838	95 958,838
Valeur liquidative unitaire	1 045,71	1 065,55	1 109,73	1 068,90	1 145,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,01	-15,43	13,59	-16,10	-26,49
Capitalisation unitaire sur résultat	36,34	37,25	41,23	36,74	43,49
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKE RS D EUR en EUR</b>					
Actif net	35 749 664,76	34 533 469,34	31 875 656,39	27 859 296,83	27 537 456,04
Nombre de titres	358 659,311	352 286,041	323 621,306	305 182,683	291 343,657
Valeur liquidative unitaire	99,68	98,03	98,50	91,29	94,52
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	1,22	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,93	-1,42	0,00	-1,37	-2,20
Distribution unitaire sur résultat	2,68	2,68	2,87	2,39	2,84
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKE RS ID EUR en EUR</b>					
Actif net	13 516 823,23	13 000 596,30	11 225 096,01	10 007 140,67	9 069 299,12
Nombre de titres	13 500,682	13 202,151	11 341,863	10 911,548	9 551,548
Valeur liquidative unitaire	1 001,20	984,73	989,70	917,11	949,51
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	12,29	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,37	-14,29	0,00	-13,77	-22,08
Distribution unitaire sur résultat	31,34	31,14	33,27	28,29	32,73
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ACCENTRO REAL ESTATE AG 3.625% 13-02-26	EUR	3 000 000	1 071 449,14	0,39
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	5 500 000	5 472 464,54	2,01
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	300 000	302 927,42	0,12
SIXT SE 1.75% 09-12-24 EMTN	EUR	5 450 000	5 362 474,94	1,97
TELE COLUMBUS AG 3.875% 02-05-25	EUR	2 050 000	1 340 927,49	0,49
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>13 550 243,53</b>	<b>4,98</b>
<b>ESPAGNE</b>				
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	500 000	492 832,08	0,18
GRIFOLS 3.2% 01-05-25	EUR	4 700 000	4 642 665,22	1,70
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	6 100 000	6 128 937,17	2,25
SCYRSM 3 1/4 04/02/24	EUR	3 000 000	3 071 968,77	1,13
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>14 336 403,24</b>	<b>5,26</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	1 800 000	1 786 820,54	0,65
BERRY PLASTICS 1.0% 15-01-25	EUR	5 100 000	4 981 521,46	1,83
FORD MOTOR CREDIT 1.355% 07-02-25	EUR	4 600 000	4 516 766,15	1,66
FORD MOTOR CREDIT E3R+0.7% 01-12-24	EUR	1 400 000	1 410 255,58	0,52
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	5 000 000	4 982 525,00	1,83
SILGAN HOLDINGS INC 3.25% 15-03-25	EUR	3 500 000	3 515 085,00	1,29
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>21 192 973,73</b>	<b>7,78</b>
<b>FINLANDE</b>				
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 2.0% 24-03-25	EUR	1 000 000	981 503,77	0,36
FINNAIR 4.25% 19-05-25	EUR	5 500 000	5 377 044,44	1,97
TEOL VOI 2.125% 04-02-25 EMTN	EUR	4 300 000	4 297 579,04	1,58
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>10 656 127,25</b>	<b>3,91</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	4 100 000	4 186 912,42	1,54
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	6 000 000	5 977 663,15	2,19
ALTICE FRANCE 2.5% 15-01-25	EUR	1 800 000	1 750 179,00	0,65
BERTRAND CORP 4.5% 20-12-24	EUR	4 100 000	4 027 102,00	1,48
CROW EURO HOL 3.375% 15-05-25	EUR	5 300 000	5 287 227,00	1,94
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	1 000 000	972 838,66	0,35
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	4 200 000	4 224 575,85	1,55
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	5 600 000	5 877 551,91	2,16
FNAC DARTY 1.875% 30-05-24	EUR	2 855 000	2 839 679,36	1,04
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	5 924 000	5 837 554,03	2,14
ILIAD 1.875% 25-04-25	EUR	5 900 000	5 825 961,29	2,14
LOXAM 6.0% 15-04-25	EUR	4 650 000	2 355 727,49	0,86
NEXANS 2.75% 05-04-24	EUR	2 000 000	2 032 644,59	0,75
NOVAFIVES 5.0% 15-06-25	EUR	3 800 000	3 756 566,00	1,38
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	5 100 000	5 060 593,44	1,85
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	5 700 000	5 675 684,03	2,08
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	6 100 000	5 906 212,33	2,17
SUEZ 5.5% 22-07-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 032 450,08	0,38



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	11 000	1 218 646,00	0,45
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>73 845 768,63</b>	<b>27,10</b>
<b>ITALIE</b>				
AUTOSTRAD 5 7/8 2024	EUR	2 500 000	2 603 332,45	0,95
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	3 100 000	3 064 154,87	1,12
LKQ ITAL BOND 3.875% 01-04-24	EUR	5 500 000	5 547 040,28	2,04
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 4.0% 11-04-24	EUR	5 000 000	5 134 726,64	1,88
WEBUILD SPA 1.75% 26-10-24	EUR	5 500 000	5 410 895,49	1,99
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>21 760 149,73</b>	<b>7,98</b>
<b>JAPON</b>				
SOFTBANK GROUP 2.125% 06-07-24	EUR	5 700 000	5 669 436,13	2,08
SOFTBANK GROUP 4.5% 20-04-25	EUR	300 000	301 656,00	0,11
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>5 971 092,13</b>	<b>2,19</b>
<b>JERSEY</b>				
ADIANT GLOBAL HOLDINGS 3.5% 15-08-24	EUR	15 000 000	2 256 662,15	0,83
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>2 256 662,15</b>	<b>0,83</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ARAMARK INTERNATIONAL FINANCE SARL 3.125% 01-04-25	EUR	6 000 000	6 030 126,67	2,22
LHMC FINCO SARL 4.75% 22-05-25	EUR	6 200 000	6 216 121,72	2,28
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>12 246 248,39</b>	<b>4,50</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
DUFREY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	5 600 000	5 549 161,33	2,04
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15-02-25	EUR	5 800 000	5 810 879,83	2,13
PPF ARENA 2.125% 31-01-25 EMTN	EUR	4 800 000	4 799 231,34	1,76
QPARK HOLDING I BV 1.5% 01-03-25	EUR	5 700 000	5 627 515,00	2,07
REPSOL INTL FINANCE BV 0.125% 05-10-24	EUR	3 000 000	2 922 232,13	1,08
SM MTH AUTO GRP 1.8% 06-07-24	EUR	2 000 000	1 993 920,00	0,73
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 4.25% 01-03-25	EUR	2 500 000	2 543 661,68	0,93
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 6.0% 31-01-25	EUR	3 500 000	3 635 362,50	1,33
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1.35% 19-01-24	EUR	5 500 000	5 563 295,21	2,04
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>38 445 259,02</b>	<b>14,11</b>
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>				
CE ENERGY AS 1.659% 26-04-24	EUR	6 000 000	5 985 165,74	2,20
<b>TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE</b>			<b>5 985 165,74</b>	<b>2,20</b>
<b>ROUMANIE</b>				
RCS RDS 2.5% 05-02-25	EUR	5 500 000	5 449 415,28	2,00
<b>TOTAL ROUMANIE</b>			<b>5 449 415,28</b>	<b>2,00</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
HELLENIC PETROLEUM FINANCE 2.0% 04-10-24	EUR	5 500 000	5 402 747,23	1,99
JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24	EUR	4 500 000	4 583 850,00	1,68
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 2.2% 15-01-24	EUR	1 500 000	1 514 072,50	0,56
ROLLS ROYCE 0.875% 09-05-24	EUR	4 370 000	4 344 736,15	1,59
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>15 845 405,88</b>	<b>5,82</b>
<b>SUEDE</b>				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY 1.75% 07-02-25	EUR	500 000	493 095,96	0,18
INTRUM JUSTITIA AB 3.125% 15-07-24	EUR	4 300 000	2 239 160,68	0,82
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	5 200 000	5 191 910,44	1,91
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	EUR	950 000	959 898,61	0,35

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>8 884 065,69</b>	<b>3,26</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>250 424 980,39</b>	<b>91,92</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>250 424 980,39</b>	<b>91,92</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
RMM COURT TERME C	EUR	1 845	7 460 478,90	2,74
RMM COURT TERME IC	EUR	2	15 193 100,82	5,57
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>22 653 579,72</b>	<b>8,31</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>22 653 579,72</b>	<b>8,31</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>22 653 579,72</b>	<b>8,31</b>
<b>Créances</b>			<b>47 593,75</b>	<b>0,02</b>
<b>Dettes</b>			<b>-683 418,65</b>	<b>-0,25</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>3 067,10</b>	<b>0,00</b>
<b>Actif net</b>			<b>272 445 802,31</b>	<b>100,00</b>

Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR	EUR	44 764,673	95,37
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR	EUR	9 551,548	949,51
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR	EUR	291 343,657	94,52
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR	EUR	1 088 178,025	111,14
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR	EUR	6 578,153	110,41
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	EUR	95 958,838	1 145,31

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	18 801,16	EUR	0,42	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	123 550,50	EUR	2,76	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	142 351,66	EUR	3,18	EUR

Décomposition du coupon : Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	122 364,34	EUR	0,42	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	705 051,65	EUR	2,42	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	827 415,99	EUR	2,84	EUR

Décomposition du coupon : Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	39 829,96	EUR	4,18	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	272 792,21	EUR	28,55	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	312 622,17	EUR	32,73	EUR

## R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD

Société d'investissement à capital variable  
Siège social 29, avenue de Messine 75008 Paris  
834 014 078 RCS Paris

### RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Exercice clos le 29 décembre 2023

## I - DEVELOPPEMENT JURIDIQUE

### A/ *Approbation des comptes*

Conformément à la Loi, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023, les conclusions sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et le quitus aux administrateurs.

L'exercice clos le 29 décembre 2023 fait ressortir un résultat de 9 496 845,51 €.

Les sommes distribuables de l'exercice sont les suivantes :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat :

	29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	3 110,49
Résultat	9 496 845,51
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>9 499 956,00</b>

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 317 027,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>-6 317 027,79</b>

Nous vous proposons d'affecter les sommes distribuables de la façon suivante :

1. Affectation des sommes distribuables afférentes au résultat :

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	4 017 642,19
<b>Total</b>	<b>4 017 642,19</b>

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	142 351,66
Report à nouveau de l'exercice	320,36
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>142 672,02</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	44 764,673
Distribution unitaire	3,18
<b>Crédit d'impôt</b>	
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	22 739,07
<b>Total</b>	<b>22 739,07</b>

	<b>29/12/2023</b>
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	4 174 185,89
<b>Total</b>	<b>4 174 185,89</b>

	<b>29/12/2023</b>
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	827 415,99
Report à nouveau de l'exercice	2 612,76
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>830 028,75</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	291 343,657
Distribution unitaire	2,84
<b>Crédit d'impôt</b>	
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>

	<b>29/12/2023</b>
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	312 622,17
Report à nouveau de l'exercice	65,91
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>312 688,08</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	9 551,548
Distribution unitaire	32,73
<b>Crédit d'impôt</b>	
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>

2. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-2 805 587,78
<b>Total</b>	<b>-2 805 587,78</b>

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-99 353,73
<b>Total</b>	<b>-99 353,73</b>

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-16 866,81
<b>Total</b>	<b>-16 866,81</b>

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-2 542 482,77
<b>Total</b>	<b>-2 542 482,77</b>

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-641 796,63
<b>Total</b>	<b>-641 796,63</b>

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-210 940,07
<b>Total</b>	<b>-210 940,07</b>

Nous vous proposons de procéder au détachement du dividende des actions D EUR, Nagelmackers D EUR et Nagelmackers ID EUR comme suit :

- Dividendes afférents au résultat :
  - Actions D EUR : 3,18 €/action
  - Actions Nagelmackers D EUR: 2,84 €/action
  - Actions Nagelmackers ID EUR 32,73 €/action

Et ce dans le respect des délais légaux et réglementaires.

Nous vous rappelons que le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % ou « flat tax » consiste en une imposition à l'IR à un taux forfaitaire unique de 12.8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17.2%, ce qui se traduit par une taxation globale à 30%. L'abattement de 40% n'est pas applicable dans ce cas.

Les contribuables y ayant intérêt peuvent toutefois opter pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu pour lequel l'abattement de 40% est applicable. Cette option étant globale, il n'est pas possible de combiner l'imposition au PFU et l'imposition selon barème progressif.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices précédents les revenus distribués ainsi que la part des revenus éligibles à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction ont été les suivants :



Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices précédents les revenus distribués ainsi que la part des revenus éligibles à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction ont été les suivants :

Exercice	<u>Actions Nagelmackers D EUR</u> Dividende distribué en euros	Part éligible à l'abattement de 40 %	Part non éligible à l'abattement de 40 %	<u>Actions Nagelmackers ID EUR</u> Dividende distribué en euros	Part éligible à l'abattement de 40 %	Part non éligible à l'abattement de 40 %
2020	2,68 €	-	2,68 €	31,14 €	-	31,14 €
2021	2,87 €	-	2,87 €	33,27 €	-	33,27 €
2022	2,39 €	-	2,39 €	28,29 €	-	28,29 €

Exercice	<u>Actions D EUR</u> Dividende distribué en euros	Part éligible à l'abattement de 40 %	Part non éligible à l'abattement de 40 %
2020	3,02 €	-	3,02 €
2021	3,22 €	-	3,22 €
2022	2,73 €	-	2,73 €

## **B/ Rapport sur le Gouvernement d'entreprises**

(article L 225-37 du Code de Commerce)

### **1. Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Le mode d'exercice de la Direction générale est le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

### **2. Liste des mandats et fonctions des mandataires de la SICAV**

Un courrier a été envoyé aux administrateurs afin de les informer de leur obligation de déclarer l'ensemble de leurs mandats avant le 8 février 2024.

#### **Emmanuel PETIT**

- Gérant de Rothschild & Cie
- Président Directeur Général et administrateur de la SICAV RMM Trésorerie  
Directeur Général Délégué et administrateur de la SICAV R-Co TARGET 2024 HIGH YIELD

### **Pierre BAUDARD**

- Associé-Gérant et Directeur Général de Rothschild & Co Asset Management, Société en Commandite Simple
- Président Directeur Général et administrateur de la SICAV R-Co Target 2024 High Yield
- Directeur Général Délégué et administrateur de la SICAV R-Co Thematic Target 2026 HY
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Recloses Patrimoine Dynamic
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-Co
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV 5I Invest
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management , administrateur de la SICAV Orléans Invest
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Global Challenges Sicav
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Toula
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Alkésys
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-co 2
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Rose Mutual Funds jusqu'au 19 décembre 2023, date de liquidation de cette SICAV
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Grande Corniche
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Actéon Investissements
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Turquoiz Invest
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-Co Dynamic Tap
- Administration de Rothschild & Co Asset Management USA Inc

### **Alexandre BOUY**

- Administrateur de la SICAV R-co Thematic Target 2026 HY
- Administrateur de la SICAV R-co Target 2024 High Yield
- Administrateur de la SICAV R-co Dynamic Tap

### **Didier BOUVIGNIES**

- Directeur Général Délégué, non administrateur, de la SICAV Massélia Investissements
- Administrateur de la SICAV Cap Business
- Président Directeur Général et administrateur de la SICAV R-co Thematic Target 2026 HY
- Directeur Général Délégué de la SICAV ELAN R-co
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Elan R-co

- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV GIP
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-co TARGET 2024 HIGH YIELD
- Associé Gérant de Rothschild & Co Asset Management , Société en Commandite Simple
- Président du Conseil d'administration et administrateur de la SICAV ESSOR JAPAN OPPORTUNITIES
- Administrateur de l'Association de Prévoyance Aréas
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, Administrateur de la Sicav 5M INVEST
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, Administrateur de la Sicav CYGNE DISTINCTIF

### 3. Conventions

#### **3.1 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD.

#### **3.2 Conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce**

La SICAV R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD n'a pas, au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, conclu de convention entrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

#### **3.3 Conventions courantes conclues à des conditions normales**

Conformément à l'article L.225-39 du Code de Commerce, le Président a tenu à votre disposition et communiqué au Commissaire aux Comptes, la liste des conventions courantes ci-dessous conclues à des conditions normales.

N°	Nature	Parties	Langue	Date	Expiration
1	Convention de délégation de gestion financière, administrative et comptable	R-co Target 2024 High Yield/ Rothschild & Co Asset Management	FR	27/11/2017	Durée indéterminée
2	Convention de mise à disposition des locaux	R-co Target 2024 High Yield/ Rothschild & Co Asset Management	FR	27/11/2017	Durée indéterminée
3	Convention de dépositaire	R-co Target 2024 High Yield/ Rothschild Martin Maurel	FR	12/06/2018	Durée indéterminée

4. **Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital** (Article L225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce)

Néant.

## II – VIE DE LA SICAV AU COURS DE L'EXERCICE

### *A/ Evolution du portefeuille*

**1** – Au cours de l'exercice, la valeur liquidative des actions C EUR est passée de 104,24 € à le 30 décembre 2022 à 111,14 € au 29 décembre 2023 soit une hausse de 6,62 %.

L'actif net des actions C EUR est passé de 137 843 776,58 € à 120 940 740,18 € pendant la même période.

Le nombre des actions C EUR est passé quant à lui de 1 322 309,530 à 1 088 178,025.

**2** - La valeur liquidative des actions D EUR est passée de 92,12 € au 30 décembre 2022 à 95,37 € au 29 décembre 2023 soit une hausse de 3,53 %.

L'actif net des actions D EUR est passée de 7 370 364,57 € à 4 269 395,16 € pendant la même période.

Le nombre des actions D EUR est passée quant à lui de 80 009,328 à 44 764,673.

**3** - La valeur liquidative des actions F EUR est passée de 103,76 € au 30 décembre 2022 à 110,41 € au 29 décembre 2023, soit une hausse de 6,40 %.

L'actif net des actions F EUR passe de 687 937,26 € à 726 278,01 € sur la même période.

Le nombre des actions F EUR passe quant à lui de 6 629,828 à 6 578,153.

**4** - La valeur liquidative des actions IC EUR est passée de 1.068,90 € au 30 décembre 2022 à 1 145,31 € au 29 décembre 2023, soit une hausse de 7,14 %.

L'actif net des actions IC EUR passe de 102 570 825,73 € à 109 902 633,80 € sur la même période.

Le nombre des actions IC EUR est identique à celui de l'exercice précédent à savoir 95 958,838.

**5** - La valeur liquidative des actions Nagelmackers D EUR est passée de 91,29 € au 30 décembre 2022 à 94,52 € au 29 décembre 2023 - soit une hausse de 3,53 %. (Hors dividendes nets distribués)

L'actif net des actions Nagelmackers D EUR est passé de 27 859 296,83 € à 27 537 456,04 € sur la même période.

Le nombre des actions Nagelmackers D EUR est passé quant à lui de 305 182, 683 à 291 343,657.

**6** - La valeur liquidative des actions Nagelmackers ID EUR est passée de 917,11 € au 30 décembre 2022 à 949,51 € au 29 décembre 2023- soit une hausse de 3,53 %. (Hors dividendes nets distribués)

L'actif net des actions Nagelmackers ID EUR est passé de 10 007 140, 67 € à 9 069 299,12 € à la même période.

Le nombre des actions Nagelmackers ID EUR est passé quant à lui de 10 911, 548 à 9 551,548.

Ci-après, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices :

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>414 157 920,76</b>	<b>429 842 782,65</b>	<b>377 571 977,33</b>	<b>286 339 341,64</b>	<b>272 445 802,31</b>
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR en EUR</b>					
Actif net	221 284 192,42	242 670 445,29	207 099 343,51	137 843 776,58	120 940 740,18
Nombre de titres	2 137 457,061	2 311 916,134	1 903 986,895	1 322 309,530	1 088 178,025
Valeur liquidative unitaire	103,53	104,97	108,77	104,24	111,14
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,98	-1,52	1,33	-1,57	-2,57
Capitalisation unitaire sur résultat	3,10	3,18	3,51	3,07	3,69
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR en EUR</b>					
Actif net	16 295 763,86	16 352 260,29	10 268 619,36	7 370 364,57	4 269 395,16
Nombre de titres	162 035,924	165 316,409	103 300,565	80 009,328	44 764,673
Valeur liquidative unitaire	100,57	98,91	99,41	92,12	95,37
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	1,23	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,94	-1,43	0,00	-1,38	-2,21
Distribution unitaire sur résultat	3,03	3,02	3,22	2,73	3,18
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR en EUR</b>					
Actif net	1 217 788,19	888 254,87	856 700,33	687 937,26	726 278,01
Nombre de titres	11 747,902	8 468,430	7 897,561	6 629,828	6 578,153
Valeur liquidative unitaire	103,66	104,89	108,48	103,76	110,41
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,99	-1,52	1,33	-1,56	-2,56
Capitalisation unitaire sur résultat	2,91	2,99	3,29	2,85	3,45

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR en EUR</b>					
Actif net	126 093 688,30	122 397 756,56	116 246 561,73	102 570 825,73	109 902 633,80
Nombre de titres	120 582,008	114 868,048	104 752,497	95 958,838	95 958,838
Valeur liquidative unitaire	1 045,71	1 065,55	1 109,73	1 068,90	1 145,31
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-20,01	-15,43	13,59	-16,10	-26,49
Capitalisation unitaire sur résultat	36,34	37,25	41,23	36,74	43,49
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKE RS D EUR en EUR</b>					
Actif net	35 749 664,76	34 533 469,34	31 875 656,39	27 859 296,83	27 537 456,04
Nombre de titres	358 659,311	352 286,041	323 621,306	305 182,683	291 343,657
Valeur liquidative unitaire	99,68	98,03	98,50	91,29	94,52
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	1,22	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,93	-1,42	0,00	-1,37	-2,20
Distribution unitaire sur résultat	2,68	2,68	2,87	2,39	2,84
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKE RS ID EUR en EUR</b>					
Actif net	13 516 823,23	13 000 596,30	11 225 096,01	10 007 140,67	9 069 299,12
Nombre de titres	13 500,682	13 202,151	11 341,863	10 911,548	9 551,548
Valeur liquidative unitaire	1 001,20	984,73	989,70	917,11	949,51
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	12,29	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-19,37	-14,29	0,00	-13,77	-22,08
Distribution unitaire sur résultat	31,34	31,14	33,27	28,29	32,73
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**B/ Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de la SICAV**

**Objectif de gestion :**

R-co Target 2024 High Yield a pour objectif de gestion d'obtenir, sur toute la durée de placement recommandée, soit de la date de création de la SICAV jusqu'au 31 décembre 2024, un rendement annualisé net de frais de gestion supérieur à :

- 3,48% pour les actions IC EUR, ID EUR et I CHF H
- 2,98% pour les actions C EUR et D EUR
- 2,78% pour les actions F EUR
- 2,38% pour les actions R EUR
- 3,28% pour les actions P CHF H.
- 2,64% pour les actions Nagelmackers D
- 3,10% pour les actions Nagelmackers ID

Sa rentabilité sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et du remboursement de ces obligations à échéance.

L'objectif de gestion indiqué est fondé sur l'hypothèse d'une détention des actions de la SICAV sur toute la durée de placement recommandée, soit de la date de création de la SICAV jusqu'au 31 décembre 2024, et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de gestion à la date d'agrément de la SICAV par l'Autorité des marchés financiers. Ces hypothèses comprennent un risque de défaut couplé du taux de recouvrement d'un ou de plusieurs émetteurs présents en portefeuille et prennent en compte le coût éventuel de la couverture du risque de change. Si ce risque venait à se matérialiser de manière plus importante que prévu par ces hypothèses, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. Cet objectif ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de la SICAV.

### **Indicateur de référence :**

La SICAV n'a pas d'indicateur de référence. En effet, la durée de vie moyenne du portefeuille obligataire est d'environ 7 ans à compter du lancement de la SICAV. Cette durée moyenne diminue chaque année pour atteindre celle d'un placement monétaire fin 2024.

La SICAV n'est pas gérée en référence à un indice.

La SICAV n'est pas un OPCVM indiciel.

### **Stratégies d'investissement :**

#### **1. Description des stratégies utilisées :**

La stratégie d'investissement de la SICAV est une stratégie de portage (« buy and hold »). La SICAV conservera ses titres, sauf évènements exceptionnels (comme un risque crédit jugé élevé par la société de gestion sur un émetteur ou un défaut), jusqu'à leur maturité. La société de gestion pourra néanmoins procéder à des arbitrages en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un des émetteurs en portefeuille ou en cas de nouvelles opportunités de marché afin d'optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance.

La composition du portefeuille de la SICAV se déroulera en 3 étapes :

1. une période de constitution du portefeuille d'environ six mois à compter du lancement de la SICAV au cours de laquelle le portefeuille de l'OPCVM sera composé de titres obligataires de maturité inférieure ou égale au 30 juin 2025 et de titres du marché monétaire (OPC monétaires et titres vifs),
2. une période de détention (correspondant à la durée de placement recommandée) au cours de laquelle le portefeuille de l'OPCVM sera très majoritairement composé de ces titres obligataires de maturité inférieure ou égale au 30 juin 2025 et
3. une période de monétisation à compter du 1er janvier 2024 au cours de laquelle les titres obligataires en portefeuille arrivant à maturité seront remplacés par des titres du marché monétaire.

- a. Allocation stratégique globale du portefeuille pendant la période de détention :

La stratégie d'exposition au risque de crédit s'effectuera en investissement direct. La SICAV investira entre 80% et 100% de l'actif net dans des obligations à taux fixe, variable ou révisable, et autres titres de créances négociables libellés dans toutes les devises des pays de l'OCDE, des obligations indexées sur l'inflation, émises par des sociétés de droit privé et/ou des entités supranationales/publiques ou des états et des bons à moyen terme négociables, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6

mois (à savoir une maturité inférieure ou égale au 30 juin 2025), dont 10% maximum en obligations convertibles.

Les titres émis par des émetteurs privés pourront représenter jusqu'à 100% maximum de l'actif, dont 50% maximum d'émetteurs du secteur financier ; les titres émis par des entités publiques ou supranationales pourront représenter jusqu'à 20% de l'actif maximum.

Les titres éligibles en portefeuille pourront être de toute zone géographique, y compris de pays émergents, néanmoins la SICAV ne pourra détenir des émissions de sociétés ayant leur siège social en dehors de l'OCDE qu'à hauteur de 20% maximum de l'actif net.

Les informations relatives à la zone géographique des émetteurs et à la fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la SICAV est gérée figurent dans le tableau ci-dessous :

<b>Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré</b>	<b>Zone géographique (nationalité) des émetteurs des titres</b>	<b>Fourchette d'exposition du portefeuille correspondant à cette zone</b>
0 à 7	Zone Euro	0 - 100%
	Union Européenne (hors zone euro)	0 - 100%
	Pays membres de l'OCDE	0 - 100%
	Pays hors OCDE (y compris les pays émergents)	0 - 20%

Les obligations et autres titres de créance seront de toute qualité de signature :

- jusqu'à 100 % maximum de l'actif net en titres spéculatifs,
- jusqu'à 40% maximum de l'actif net en titres notés en catégorie *Investment grade* (hors instruments du marchés monétaire),
- et jusqu'à 30% maximum de l'actif net en titres non notés.

Les notations considérées sont celles attribuées par les agences de notation ou jugées de qualité équivalente par la Société de gestion.

La Société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

La SICAV pourra être investie dans des titres et obligations libellés dans toutes les devises des pays de l'OCDE. Cependant, la SICAV couvrira le risque de change contre sa devise de référence (euro) par l'utilisation d'instruments dérivés, de façon à ce que l'exposition consolidée au risque de change ne dépasse pas 10% de l'actif net de la SICAV.

La sensibilité du portefeuille s'inscrit dans une fourchette de 0 à 7. Cette sensibilité est amenée à diminuer à l'approche de l'échéance.



La SICAV pourra également investir en OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger monétaires dans la limite de 10% maximum de l'actif net et en titres du marché monétaire à hauteur de 10% maximum de l'actif net, dans un but de gestion de la trésorerie.

A compter du 1er janvier 2024, le remploi des obligations tombées à échéance sera effectué dans des titres du marché monétaire.

Stratégies :

Le processus de gestion de l'OPCVM combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
  - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
    - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
    - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
    - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
  - Une analyse qualitative basée sur :
    - la pérennité du secteur,
    - sur l'étude du jeu concurrentiel,
    - la compréhension du bilan,
    - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...),
    - la compréhension des échéanciers de dettes (Bilan et Hors-bilan),
    - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds. Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

La SICAV promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilités, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives, accessibles sur le site <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

## **2. Description des catégories d'actifs (hors dérivés intégrés) :**

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPCVM sont :

- **Actions :** La SICAV n'investira pas en actions. Cependant, elle pourra devenir détentrice d'actions jusqu'à 10% maximum de son actif net suite à l'exercice d'une option de conversion attachée aux obligations convertibles ou suite à la restructuration de la dette d'un émetteur.
- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Produits de taux :** 80-100% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV investira dans des obligations à taux fixe, variable ou révisable, et autres titres de créances négociables libellés dans toutes les devises des pays de l'OCDE, des obligations indexées sur l'inflation, émises par des sociétés de droit privé et/ou des entités supranationales/publiques ou des états et des bons à moyen terme négociables, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois (à savoir une maturité inférieure ou égale au 30 juin 2025). La SICAV pourra également investir jusqu'à 15 % dans des titres subordonnés (Lower Tier 2 à l'exclusion des obligations dites « *Contingent Convertibles* »).

Les titres émis par des émetteurs privés pourront représenter jusqu'à 100% maximum de l'actif, dont 50% d'émetteurs du secteur financier, et les titres émis par des entités publiques, supranationales et les états pourront représenter jusqu'à 20% maximum. Les émetteurs pourront être issus de toutes zones géographiques, les émetteurs situés dans pays ne faisant pas partie de l'OCDE étant limités à 20%.

Les obligations et autres titres de créance seront de toute qualité de signature :

- jusqu'à 100 % maximum de l'actif net en titres spéculatifs,
- jusqu'à 40% maximum de l'actif net en titres notés en catégorie *Investment grade* (hors instruments du marchés monétaire),
- et jusqu'à 30 % maximum de l'actif net en titres non notés.

La SICAV pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en obligations *callable* et *puttable* (dont les *make whole call* : obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance).

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles.

- o **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** : maximum 10% de l'actif net

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, l'OPCVM pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE de droit français et/ou européen,
- des parts ou actions de FIA de droit français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.
- des parts ou actions d'OPC de droit français relevant de la directive européenne 2009/65/CE ou non, gérés par le groupe Rothschild & Co.

Ces investissements seront faits en OPC monétaires.

- o **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Produits de taux	Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissements
Fourchettes de détention	80%-100 %	0-10 %
Investissement dans des instruments financiers des émetteurs des pays hors OCDE (y compris les pays émergents)	0-20%	
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant

### **3. Utilisation des Instruments dérivés :**

La SICAV pourra utiliser des instruments dérivés dans la limite d'une fois l'actif sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Elle interviendra sur les risques de change et de crédit, à titre d'exposition et/ou de couverture. Ces interventions seront effectuées en vue de réaliser l'objectif de gestion (gestion discrétionnaire), dans le cadre du pilotage de son exposition aux risques de crédit et de change.

En particulier, la SICAV pourra intervenir sur le marché des changes à termes (forwards de change), des swaps d'indices ou de devises, des dérivés de crédit (credit default swap).

Il est précisé que la SICAV n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition directe et indirecte au risque de change, y compris via l'utilisation d'instruments dérivés, ne dépassera pas 10% de l'actif net de la SICAV. L'exposition directe et indirecte au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation d'instruments dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 7.

#### Dérivés de crédit :

Les dérivés de crédit sont utilisés à des fins de couverture grâce à l'achat de protection :

- afin de limiter le risque de perte en capital sur certains émetteurs (présents en portefeuille)
- afin de bénéficier de la dégradation anticipée de la qualité de signature d'un émetteur ou d'un panier d'émetteurs non présent en portefeuille plus importante que celle d'une exposition présente dans le portefeuille.

et à des fins d'exposition grâce à la vente de protection :

- au risque de crédit d'un émetteur
- au risque de crédit sur des paniers de CDS

L'exposition par l'utilisation des dérivés de crédits ne dépassera pas 100% de l'actif de la SICAV.

#### Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPC, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice.

#### **4. Titres intégrant des dérivés :**

En vue de réaliser l'objectif de gestion (gestion discrétionnaire) notamment dans le pilotage de son exposition au risque de crédit, l'utilisation des titres intégrant des dérivés est limitée à 100% de l'actif net. Cette limite inclut le recours aux (i) bons de souscriptions, (ii) EMTN/certificats structurés dont *autocall* (jusqu'à 10% de l'actif net), (iii) warrants (jusqu'à 10% de l'actif net), (iv) obligations *callable* et/ou *puttable*, *des make whole call* (jusqu'à 100% de l'actif net), (v) obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au risque de change, y compris via l'utilisation de titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 10% de l'actif net de la SICAV.

L'exposition globale du portefeuille au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation de titres intégrant des dérivés, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre 0 et 7.

**5. Dépôts :**

La SICAV pourra avoir recours jusqu'à 10% de son actif à des dépôts en euro d'une durée de vie égale à 3 mois.

**6. Emprunts d'espèces :**

L'OPCVM pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts.

**7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Néant

***C/ Commentaires de gestion***

Bien que l'année 2023 ait commencé par un optimisme des investisseurs concernant un pivot des banques centrales en Europe et aux Etats-Unis, cela a été de courte durée. Dès février, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs pour contrer une inflation toujours présente. Le mois de mars a été particulièrement agité dû aux faillites des banques régionales américaines et au rachat de Crédit Suisse par UBS. Cette volatilité s'est ensuite atténuée et les banques centrales (FED, BCE, BoE) ont poursuivi leurs hausses de taux.

Au début du second semestre, après une pause dans ses hausses de taux, la FED a augmenté son taux de 25bp, suivie par la BCE même si les indices ont démontré une baisse de l'activité en zone euro et que l'inflation semblait marquer le pas (5.3% en juillet vs 5.5% en juin). Les mois de septembre et octobre ont été marqués par une forte hausse des taux souverains (4.57% (+46bp) pour le 10 américain en septembre et 2.84% (+38bp) pour le 10 allemand) sur fond de résilience de l'économie américaine faisant craindre des taux directeurs toujours élevés.

La fin d'année, avec le ralentissement de l'inflation en Europe et aux Etats-Unis, a vu un repli des taux souverains avec une baisse du 10 ans US de 45bp à 3.88%, et de 42bp à 2.02% pour le 10 ans allemand malgré la volonté de la BCE de ne pas diminuer ses taux à court terme, et ce même si les indicateurs pointaient un ralentissement de l'économie en zone euro.

Sur l'année, le rendement du 10 ans américain a augmenté de 9bps, débutant à 3.79% pour finir à 3.88%, après avoir atteint un pic à 5% à la mi-octobre. Le Bund quant à lui, a connu une baisse de 54 bps sur l'année, terminant 2023 à 2.02%. Le ralentissement de l'inflation pousse les investisseurs à anticipé 6 baisses de taux en 2024 pour un total de 160bp. La BCE a quant à elle écarté tout espoir de baisse de taux en 2024, indiquant que les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu, mais la dégradation de l'activité en zone euro poussent tout de même les investisseurs à miser sur 5 baisses de taux l'année prochaine pour 125bp au total.

De manière générale, le marché du crédit s'est bien porté en 2023, avec une progression sur l'année de 8.2% pour l'Investment Grade et de 12.5% pour le High-Yield. Durant la première partie de l'année, le marché du crédit a été résilient avec des spreads globalement stables sur la période, portés par les bons résultats des entreprises, à l'exception de mars où ces derniers se sont écartés sous la pression générée par les faillites des banques régionales américaines et le rachat de Crédit Suisse. Nous notons qu'au premier semestre, le marché primaire a connu une faible activité.

Le second semestre a poursuivi sur la lancée du premier, avec des spreads de crédit se resserrant sous l'effet des bonnes publications des entreprises et des attentes des investisseurs concernant une possible baisse des taux des banques centrales. Le marché primaire a vu le volume des émissions repartir à la hausse, avec notamment €32Mds émis en août ou encore €36Mds en novembre.

Le marché du Crédit a terminé l'année sur un resserrement des spreads, de 9bp pour l'Investment Grade et de 30 bp pour le High-Yield. L'Investment Grade a connu en décembre son meilleur mois de l'année avec une hausse de 2.8% tandis que le High-Yield a enregistré une performance de +2.9% sur la période.

## POLITIQUE DE GESTION

Le fonds réalise une excellente performance annuelle, porté par la compression des primes de risque décrite précédemment. Nous avons bénéficié de notre exposition sur le segment B, dont les spread intégraient un scénario de défaut trop pessimiste. L'absence de défaut en 2023, explique la surperformance des émetteurs plus risqués.

Notons que le fonds a également bénéficié d'une exposition relativement faible au secteur de l'Immobilier, qui à contrario du reste du marché a vu son spread moyen augmenté de 400pb sur l'année. Les principaux mouvements dans le portefeuille ont accompagné les nombreux remboursements anticipés observés sur l'année.

Nous estimons qu'environ 15% du portefeuille a été remboursé par anticipation. Ce phénomène a été alimenté par la baisse de la volatilité sur les taux d'intérêts mais également par la compression des primes de risque. Ainsi les émetteurs High Yield ont profité de cette configuration pour refinancer leurs échéances courtes. Nous avons réinvesti ces montants dans des émetteurs BB et ou Investment Grade. Sur la période, nous avons maintenu une diversification forte sur 60 émetteurs, et aucune exposition au-dessus des 2%.

Dans une année marquée par un retour à la moyenne des valorisations, les secteurs qui ont enregistré les meilleures performances sont les Utilities et l'Automobile avec respectivement +12.5% et +9.88%. L'ensemble des secteurs contribuent positivement à la performance annuelle à l'exception de l'Immobilier (-11.45%, soit une contribution de -0.07%). Le fonds a légèrement souffert de son exposition à Casino Guichard 2024, que nous avons vendu en cours d'année entre 50 et 83% du pair. (Soit plusieurs mois avant la mise en sauvegarde du groupe).

Au cours du dernier trimestre, nous avons amorcé une amélioration de la qualité de crédit moyenne du portefeuille vers le BBB, en réduisant l'exposition aux émetteurs les plus risqués (c'est-à-dire qui affiche une prime de risque supérieure à 300pb).

Au titre de l'année 2023, les **performances** de l'ensemble des catégories d'actions de la Sicav sont les suivantes :

R-co Target 2024 High Yield C EUR	6,62 %
R-co Target 2024 High Yield D EUR	6,61 %
R-co Target 2024 High Yield F EUR	6,41 %
R-co Target 2024 High Yield IC EUR	7,15 %
R-co Target 2024 High Yield Nagelmackers D EUR	6,25 %
R-co Target 2024 High Yield Nagelmackers ID EUR	6,74 %

## **D/ Changements substantiels intervenus**

### **• Au cours de l'exercice**

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2023** : Mise en place (i) du DIC Priips de la SICAV, en remplacement de son DICI, ainsi que (ii) de l'annexe à son prospectus dite "SFDR".

**Le 1<sup>er</sup> juillet 2023** Changement de dénomination la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

**Le 10 mars 2023** : Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement : Aucun swing pricing ne sera appliqué pendant la période de monétisation du portefeuille de la SICAV, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Le 30 novembre 2023** : Augmentation de la quote-part de l'actif net de la SICAV pouvant investir en titres notés en catégorie Investment grade (hors instruments du marchés monétaire) de 20% à 40% maximum ;

Avancement de la période de monétisation (période au cours de laquelle les titres obligataires en portefeuille arrivant à maturité seront remplacés par des titres du marché monétaire) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, en lieu et place du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Le 29 décembre 2023** : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « Gates ») et modification des articles 8, 13, 17, 19, 21 et 27 des statuts.

### **• Post clôture :**

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2024** : Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, conformément au Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

## **E/ Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille**

### **au cours de l'exercice**

#### **• Achats**

TITRES	En euros
RMM COURT TERME C	87 934 198 €
RMM COURT TERME IC	15 161 324 €
LKQ ITAL 3 88 04-24	5 509 480 €
SIXT SE 1.75 12-24	5 329 315 €

#### **• Vente**

TITRES	En euros
RMM COURT TERME C	94 660 724 €
ASSE FINA FLR 05-25	5 382 349 €
EG GLOB 4 375 11-23	4 373 499 €
ALTI FR 2.5 01-25	3 836 685 €

### **F/ Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments dérivés**

La SICAV n'utilise pas les techniques de gestion efficace de portefeuille et n'a pas eu recours aux instruments dérivés (incluant les TRS).

### **G/ Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**

La SICAV n'a pas eu, au cours de l'exercice, recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension.

### **H/ Risque Global**

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de la valeur en risque absolue (« VaR absolue ») telle que définie par le Règlement Général de l'AMF (art. 411-77 et s.).

La valeur en risque désigne la mesure de la perte potentielle maximale compte tenu d'un intervalle de confiance donné sur une période donnée. Ainsi, la valeur en risque du portefeuille de la SICAV est inférieure à 20 % de l'actif net de la SICAV sur 20 jours et avec un intervalle de confiance à 99 %, correspondant à l'utilisation des dérivés de taux.

Le pourcentage de l'actif de la SICAV correspondant à l'utilisation des dérivés est compris entre 0% et 200%. L'effet de levier du portefeuille sera donc de 2 au maximum.

Les niveaux de VaR sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 29 décembre 2023 ainsi que les paramètres utilisés sont les suivants :

Méthode de calcul du risque global	Type de calcul	Paramètres				Limite	Niveaux de VaR sur la période	Niveau de levier indicatif *
		Intervalle de confiance	Horizon	Pondération des séries	Demi-vie			
VaR absolue	Monte Carlo	99%	1 mois (22 jours)	Exponentielle	26 semaines pour la volatilité / 52 pour les corrélations	20%	Min : 0,29% Max : 1,6% Moyenne : 0,75%	0,00%

### **I/ Règles d'investissements**

Cette SICAV respectera les ratios réglementaires applicables aux OPCVM investissant au maximum 10% en OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.



### III - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### **A/ Politique groupe de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres**

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

#### **B/ Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice**

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres ;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

#### **Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres**

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

#### **Clé de répartition constatée**

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39,82 % du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60,18 % du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

### **C/ Politique ESG et Transition énergétique**

La SICAV promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, une annexe relative aux informations périodiques dite « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » établie conformément aux règlements (UE) 2019/2088 et 2020/852 sera jointe au présent rapport.

### **D/ Politique de vote et exercice par la société de gestion des droits attachés aux titres détenus dans la SICAV**

#### **1. Politique de vote**

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquent, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

#### **2. Exercice des droits de vote**

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis soit :

- Numériquement via des plateformes internet de votes dédiées, soit

- Manuellement via des formulaires papiers lorsque le vote électronique est impossible.

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire de l'OPC exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

Au cours de l'exercice 2023, votre SICAV n'a pas exercé ses droits de vote.

### ***E/ Politique de rémunération***

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du processus d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient

début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants <sup>(1)</sup>)
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines <sup>(2)</sup>,
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée.

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

\* \* \*

<sup>(1)</sup> : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

<sup>(2)</sup> : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

<b>R&amp;Co Asset Management</b> <b>Exercice 2023</b>	<b>Nombre de collaborateurs</b>	<b>Rémunération Totale</b>	<b>Rémunération Fixe</b>	<b>Rémunération Variable</b>
<b>Population Totale</b>	<b>156</b>	<b>17,6</b>	<b>11,5</b>	<b>6,1</b>
<b>Population Régulée au titre de AIFM/UCITS</b>	<b>38</b>	<b>7,4</b>		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	<i>28</i>	<i>5,8</i>		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	<i>10</i>	<i>1,6</i>		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés

Effectifs en ETP

Chiffres non audités par le Commissaire aux Comptes de la Sicav.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

**Oui**

**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

**environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 59,86 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

## Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

### ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	6,02	5,51
Note E (/10)	6,45	6,23
Note S (/10)	4,4	4,5
Note G (/10)	5,5	5,1
Femmes au conseil d'administration (%)	34%	28%
Intensité carbone (tonnes de CO <sub>2</sub> eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	247	259
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	45%	26%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	28%	17%
Part verte (%)	4%	N/A

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 59,86% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 56,08% ont contribué à un objectif environnemental, et 42,59% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 2,40%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
  - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
  - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
  - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Unies (UNGC), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

### o Emetteurs privés

- Changement climatique
  - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
  - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
  - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
  - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
  - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
  - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
  - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

### o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	41 374,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	6 432,9	TCO2



1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	294 465,9	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	47 807,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	342 273,5	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	176,1	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	27,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	1 253,4	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	203,5	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	1 456,8	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	1 258,8	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	7,1	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	82,2	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	4,3	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	0,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	3,1	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	4,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,3	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	2,4	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,3	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,1	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	26,7	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,1	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	1,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	2,6	%

12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	7,5	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	37,8	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	173,8	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	45,5	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	2,0	%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

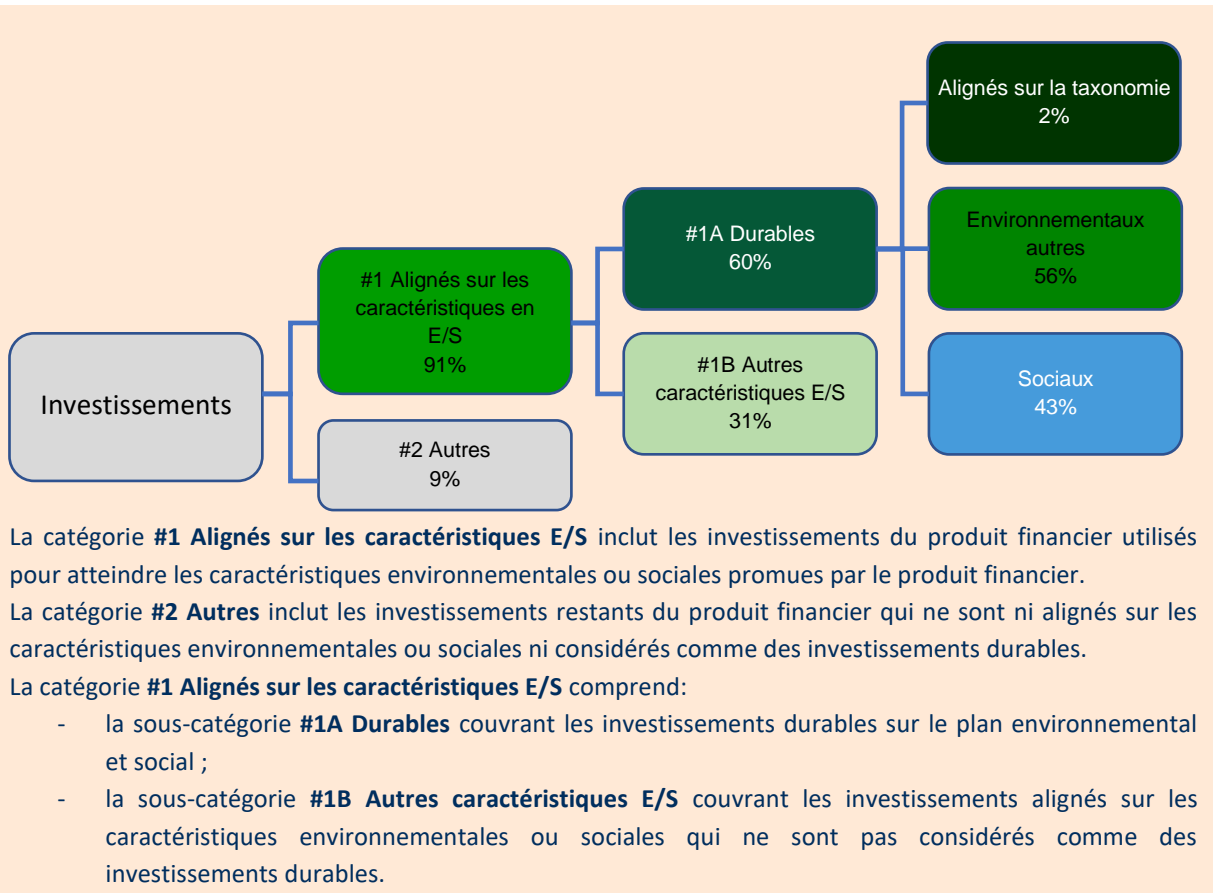
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RMM Court Terme IC	-	5,58 %	Europe
RMM Court Terme C	-	2,74 %	Europe
Cirsa Finance Inter 4 3/4 05/22/25	Consommation Discrétionnaire	2,28 %	Autres Zone Euro
Intl Consolidated Airlin 2 3/4 03/25/25	Consommation Discrétionnaire	2,25 %	Espagne
Aramark Intl Finance 3 1/8 04/01/25	Consommation non cyclique	2,21 %	Autres Zone Euro
Ep Infrastructure As 1.659 04/26/24	Services publics	2,20 %	Europe
Air France-klm 1 7/8 01/16/25	Consommation Discrétionnaire	2,19 %	France
Renault Sa 1 1/4 06/24/25	Automobile	2,17 %	France
Eramet 5 7/8 05/21/25	Matières Premières	2,16 %	France
Forvia Se 2 5/8 06/15/25	Automobile	2,14 %	France
Iliad Sa 1 7/8 04/25/25	Consommation Discrétionnaire	2,14 %	France
Oi European Group Bv 2 7/8 02/15/25	Biens Industriels	2,13 %	Pays-Bas
Quadient 2 1/4 02/03/25	Technologie	2,08 %	France
Softbank Group Corp 2 1/8 07/06/24	Télécommunications	2,08 %	Japon
Q-park Holding Bv 1 1/2 03/01/25	Biens Industriels	2,07 %	Pays-Bas



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Consommation Discrétionnaire	20,86 %
Biens Industriels	19,33 %
Automobile	16,44 %
Consommation non cyclique	6,77 %
Télécommunications	6,48 %
Services publics	4,15 %
Santé	4,15 %
Construction	3,11 %
Energie	3,06 %
Technologie	2,53 %
Matières Premières	2,16 %
Services Financiers	1,76 %
Banque	1,12 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

## Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

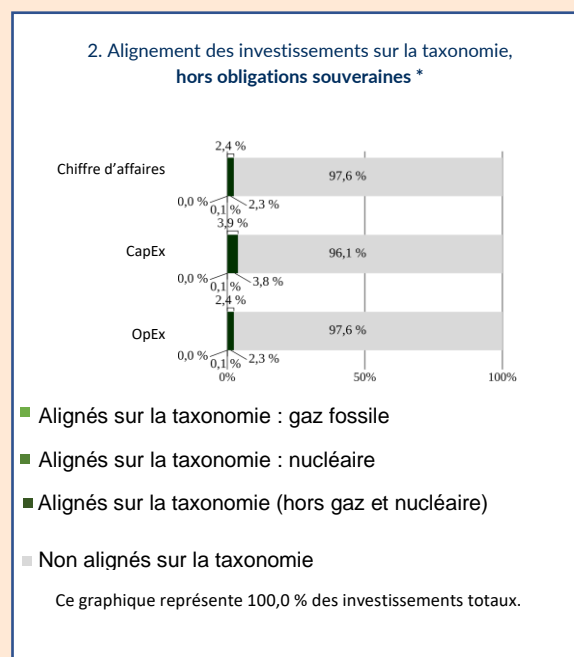
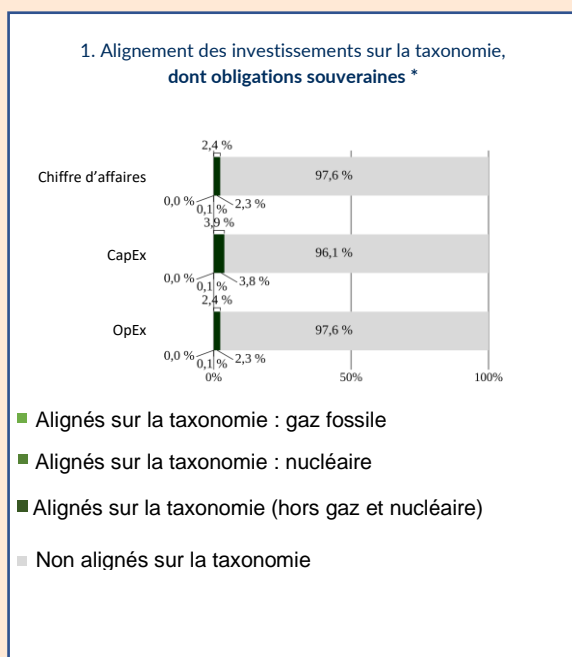
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

## Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,00% et de 0,35% dans des activités habilitantes.

## Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 2,40%.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 56,08% de l'actif net.



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 42,59% de l'actif net.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



# R-co Target 2024 High Yield C EUR

## Rapport de gestion | ESG

### Notation ESG

#### Portefeuille

Rating **A** Score/10 **6.0**

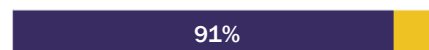
#### Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6.1**

### Taux de couverture

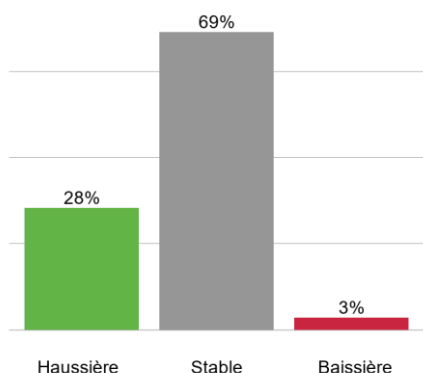
Nombre de titres détenus 68

Nombre de titres notés 63



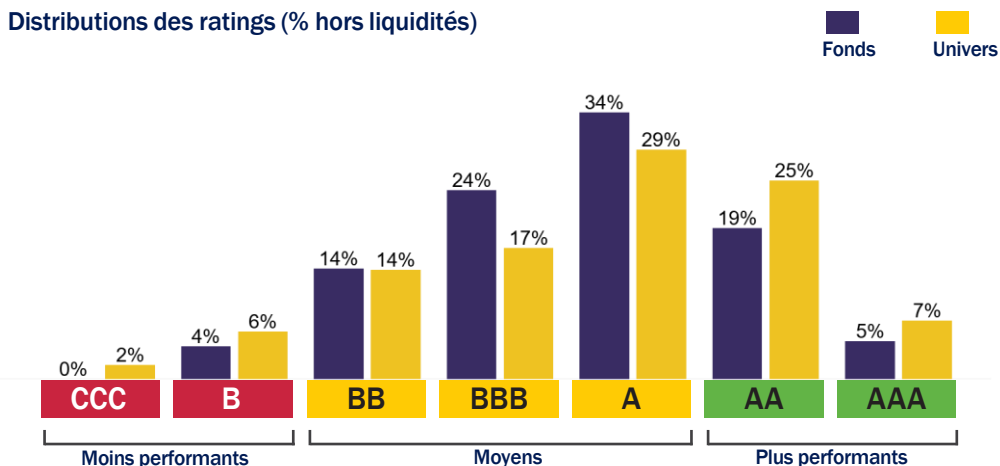
% de l'actif net total du portefeuille

### Évolution des ratings (12 mois)



### Rating ESG

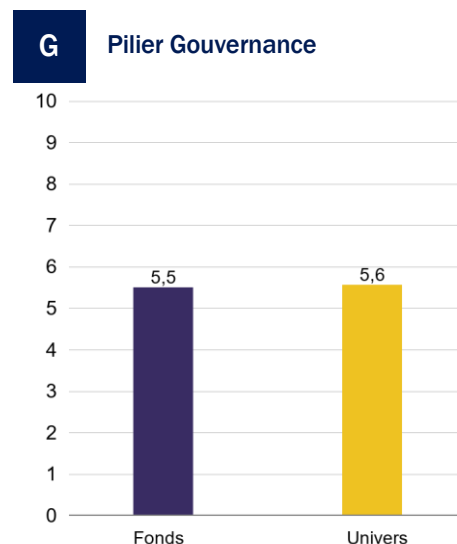
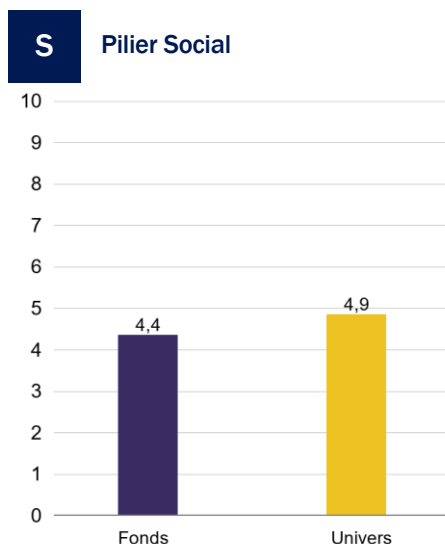
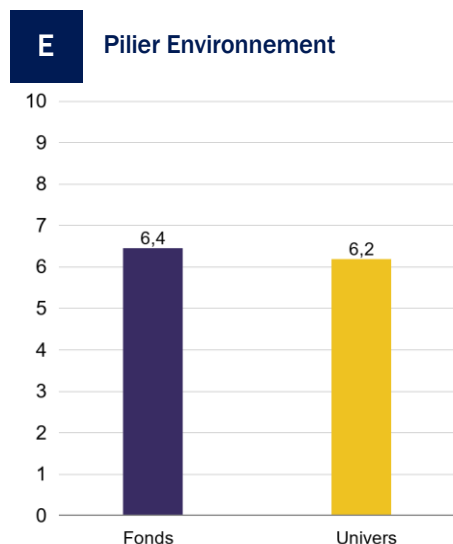
#### Distributions des ratings (% hors liquidités)



#### Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	16.4%	-	-	13.6%	22.7%	26.9%	24.3%	-	12.4%
Energie	3.0%	-	-	-	-	64.9%	35.1%	-	-
Financières	2.9%	-	-	-	6.3%	13.7%	39.0%	28.5%	12.5%
Industrie	14.6%	9.4%	-	-	-	31.0%	55.1%	4.5%	-
Matériaux de base	2.2%	-	-	-	-	-	100.0%	-	-
Santé	4.1%	-	-	-	54.6%	45.4%	-	-	-
Services aux collectivités	4.1%	-	-	38.0%	-	-	62.0%	-	-
Services aux consommateurs	31.3%	18.5%	-	-	6.4%	27.6%	24.7%	16.6%	6.3%
Technologie	6.5%	-	-	-	61.1%	-	-	38.9%	-
Télécommunications	6.5%	27.2%	-	-	9.9%	-	62.9%	-	-
OPCVM	8.3%	-	-	-	-	-	-	100.0%	-

### Comparaison des notes ESG par pilier





## Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :  
% de l'actif net total du  
portefeuille

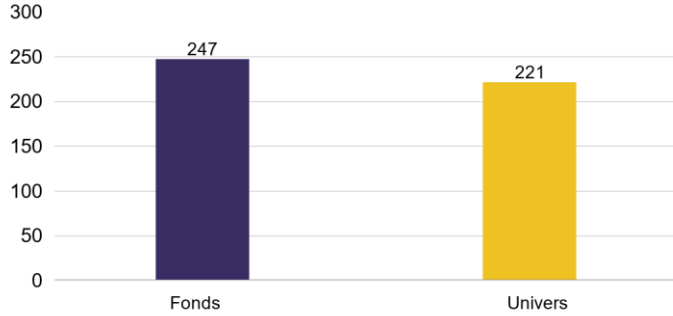
**86%**

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

**+26**

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre  
d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre  
d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Services aux consommateurs	32,2%	133,6	54%
Industrie	15,4%	35,4	14%
Services aux collectivités	4,8%	34,7	14%
<b>Top 3</b>	<b>52,3%</b>	<b>203,7</b>	<b>82%</b>

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

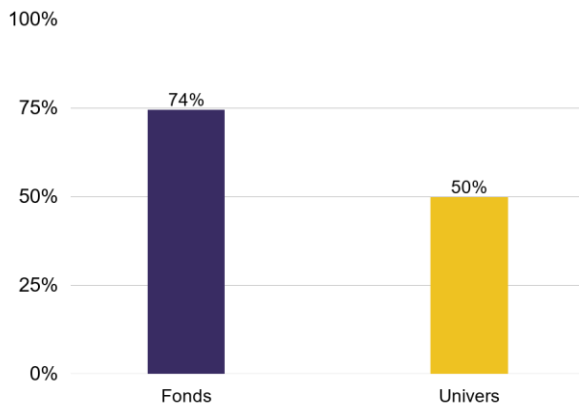
Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
WIZZ AIR FINANCE COMPANY	2,4%	AA	7,1	9,3	2,6	33,5	13,6%
EP INFRASTRUCTURE AS	2,5%	A	8,1	6,7	3,5	28,2	11,4%
OI EUROPEAN GROUP BV	2,5%	BBB	5,2	4,3	6,6	23,8	9,6%
ERAMET	2,5%	A	5,0	6,0	3,9	23,1	9,4%
FINNAIR OYJ	2,3%	AAA	6,6	7,5	2,5	22,5	9,1%
<b>Top 5</b>	<b>12,1%</b>				<b>19,2</b>	<b>131,2</b>	<b>53,1%</b>

Note

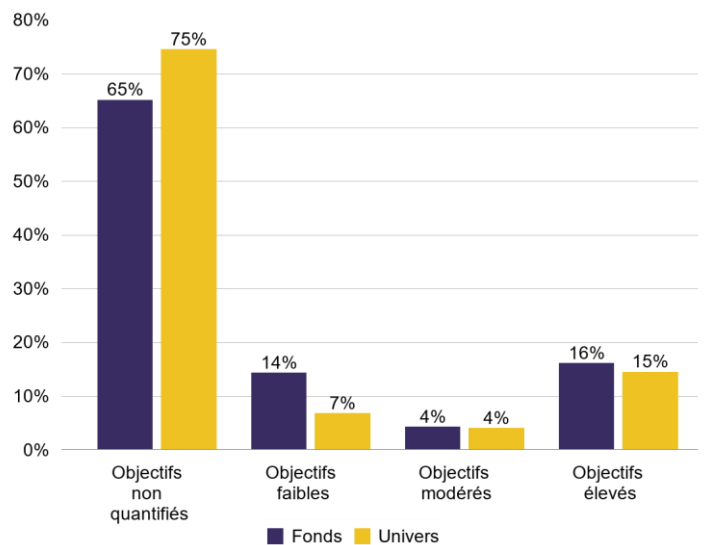
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'USD de chiffre d'affaires

## Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



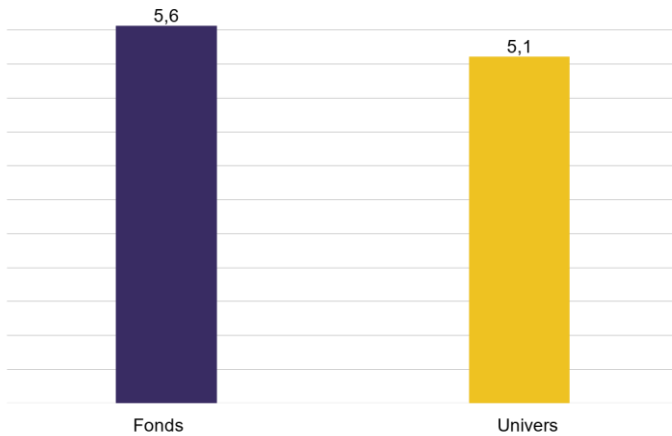


## Transition vers une économie bas carbone

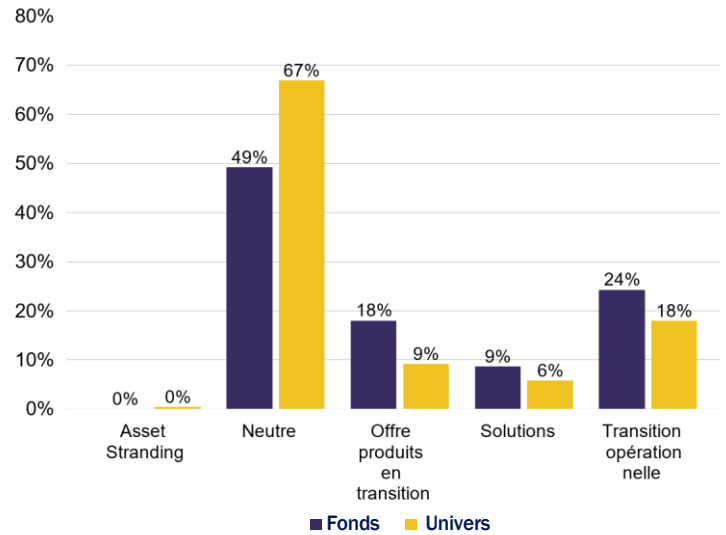
Taux de couverture :

**91%**

### Score de transition vers une économie bas carbone

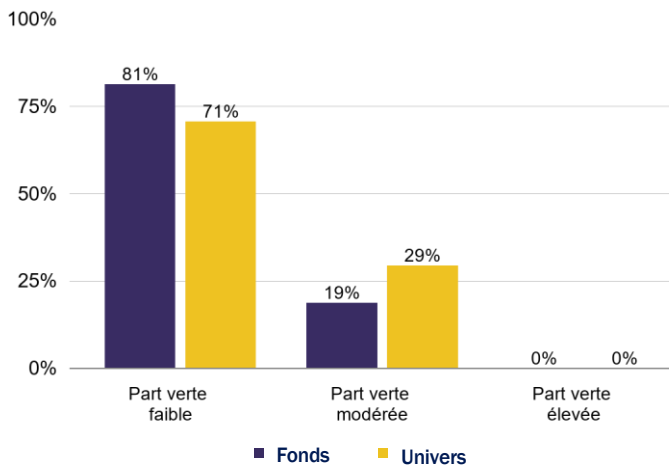


### Répartition des émetteurs par catégorie de transition

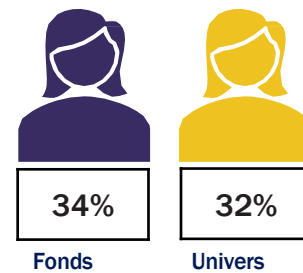


\*Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

## Part verte



## Représentation des femmes au conseil d'administration

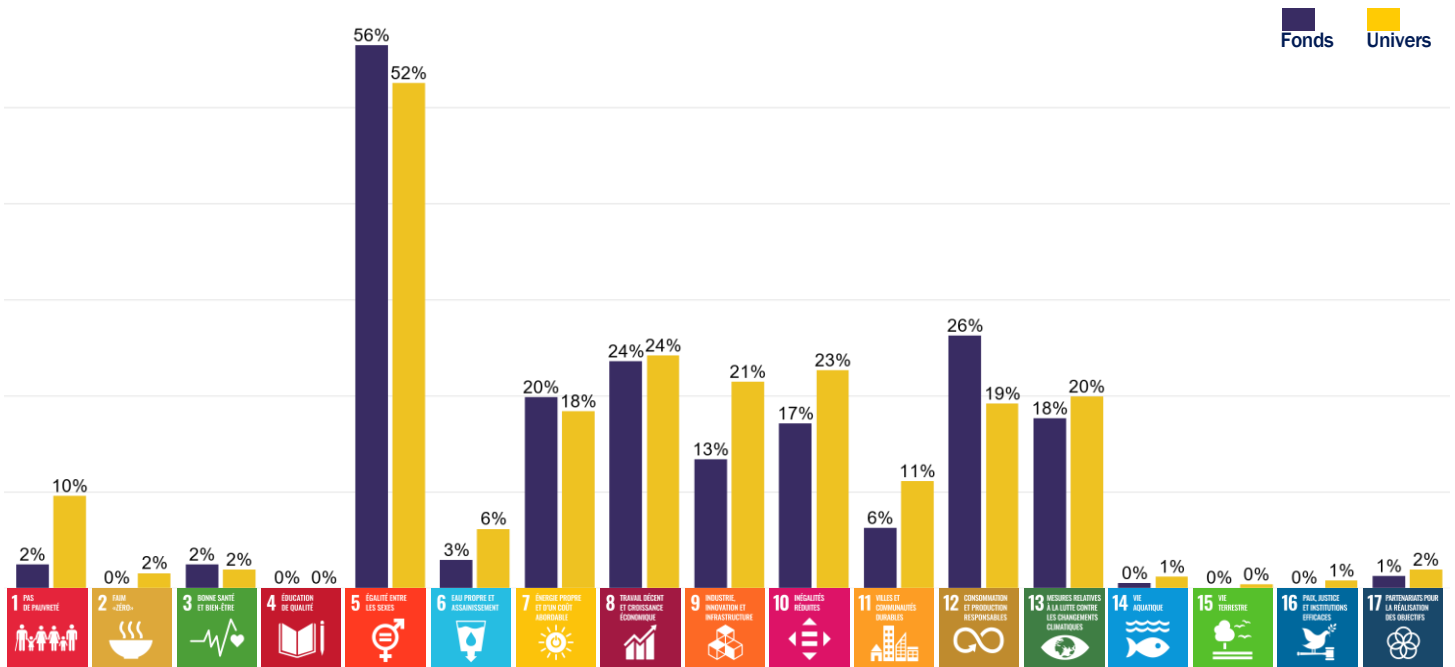


Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



# Objectifs de développement durable

## Pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable



Les objectifs de développement durable répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Par leurs activités, les entreprises peuvent contribuer directement à la réalisation de ces objectifs.

- 1. Éliminer la pauvreté** sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2. Faim zéro** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3. Bonne santé et bien-être** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4. Éducation de qualité** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5. Égalité entre les sexes** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6. Eau propre et assainissement** : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- 7. Énergie propre et bon coût** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8. Travail décent et croissance économique** : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

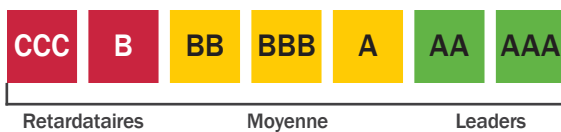
- 9. Industrie, innovation et infrastructure** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10. Inégalités réduites** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11. Villes et communautés durables** : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12. Consommation et production responsables** : Établir des modes de consommation et de production durables
- 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14. Vie aquatique** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15. Vie terrestre** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16. Paix, justice et institutions efficaces** : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs** : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.



## Glossaire

### Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



### Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

### Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO<sub>2</sub> (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

### Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

### Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

### Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

### Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.



## Disclaimer

---

Édité par Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management, sous peine de poursuites.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : [am.eu.rothschildandco.com](http://am.eu.rothschildandco.com)

# R-co TARGET 2024 HIGH YIELD

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine  
75008 Paris

---

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

## R-co TARGET 2024 HIGH YIELD

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine  
75008 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

A l'assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif R-co TARGET 2024 HIGH YIELD constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'O. GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>273 078 560,11</b>	<b>285 723 814,56</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>250 424 980,39</b>	<b>271 435 531,40</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	250 424 980,39	271 435 531,40
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>22 653 579,72</b>	<b>14 288 283,16</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	22 653 579,72	14 288 283,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>47 593,75</b>	<b>0,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	47 593,75	0,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>3 067,10</b>	<b>850 552,94</b>
Liquidités	3 067,10	850 552,94
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>273 129 220,96</b>	<b>286 574 367,50</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	269 262 874,10	281 789 464,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	3 110,49	1 021,69
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-6 317 027,79	-4 318 548,47
Résultat de l'exercice (a,b)	9 496 845,51	8 867 404,22
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>272 445 802,31</b>	<b>286 339 341,64</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>683 418,65</b>	<b>235 025,86</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	683 418,65	235 025,86
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>273 129 220,96</b>	<b>286 574 367,50</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	12 470 192,87	12 300 149,73
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>12 470 192,87</b>	<b>12 300 149,73</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 592,01	3 621,40
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 592,01</b>	<b>3 621,40</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>12 468 600,86</b>	<b>12 296 528,33</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 366 970,35	2 655 807,07
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>10 101 630,51</b>	<b>9 640 721,26</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-604 785,00	-773 317,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>9 496 845,51</b>	<b>8 867 404,22</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, y compris les frais du commissaire aux comptes, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs. Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Actions C EUR et D EUR : 1% maximum Actions F EUR : 1,20 % Maximum Actions R EUR : 1,60% Maximum Actions IC EUR, ID EUR, et I CHF H : 0,50% maximum Actions P CHF H : 0,70% Maximum Actions Nagelmackers D : 1,34% maximum Actions Nagelmackers ID : 0,88% maximum
2	<u>Frais indirects maximum :</u> - <u>frais de gestion</u> - <u>commissions :</u> - souscription : - rachat :	Actif net	Non applicable
3	Prestataires percevant des commissions de mouvement : <u>Dépositaire</u> : entre 0 % et 50 % <u>Société de Gestion</u> : entre 50 % et 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	0,03 % sur les obligations 0,30 % sur les actions françaises 0,40 % sur les actions étrangères 0,50 % sur les produits structurés 30 € par contrat sur les futures en euro 60 € par contrat sur les futures hors euro 0,20 € par lot sur les options 100 € par transaction sur les swaps de taux
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

## Swing pricing

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions de la SICAV dépasse un seuil préétabli par la société de gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net de la SICAV, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes d'actions de la SICAV.

Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables à la SICAV.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein de la SICAV, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 1% de la VL. Les



investisseurs sont informés que la volatilité de la VL de la SICAV peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Toutefois, aucun swing pricing ne sera appliqué pendant la période de monétisation du portefeuille de la SICAV, soit à compter du 1er janvier 2024.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	Capitalisation	Capitalisation
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>286 339 341,64</b>	<b>377 571 977,33</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	636 496,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-31 276 421,23	-75 830 825,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 502 811,91	2 215 002,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 179 639,94	-6 713 911,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	45,76
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	-0,02
Frais de transactions	-69 114,88	-84 662,89
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 269 600,18	-19 475 928,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 247 953,57</i>	<i>-14 021 646,61</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>14 021 646,61</i>	<i>-5 454 282,06</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 242 355,88	-1 619 573,08
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	10 101 630,51	9 640 721,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00 (*)	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>272 445 802,31</b>	<b>286 339 341,64</b>

(\*) 29.12.2023: Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique facture LEI : -50 €

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 218 646,00	0,45
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 410 255,58	0,51
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	247 796 078,81	90,96
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>250 424 980,39</b>	<b>91,92</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	249 014 724,81	91,40	0,00	0,00	1 410 255,58	0,52	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 067,10	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	13 051 100,67	4,79	96 355 820,16	35,37	141 018 059,56	51,76	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 067,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	47 593,75
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>47 593,75</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	494 012,74
	Frais de gestion fixe	189 405,91
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>683 418,65</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-635 824,90</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-234 131,505	-25 401 722,40
Solde net des souscriptions/rachats	-234 131,505	-25 401 722,40
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 088 178,025	
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-35 244,655	-3 316 929,62
Solde net des souscriptions/rachats	-35 244,655	-3 316 929,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	44 764,673	
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-51,675	-5 626,01
Solde net des souscriptions/rachats	-51,675	-5 626,01
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 578,153	
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	95 958,838	
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-13 839,026	-1 283 187,20
Solde net des souscriptions/rachats	-13 839,026	-1 283 187,20
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	291 343,657	
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-1 360,000	-1 268 956,00
Solde net des souscriptions/rachats	-1 360,000	-1 268 956,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	9 551,548	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 304 307,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	64 633,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 534,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	533 247,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	369 471,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	86 776,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant



### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			22 653 579,72
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	7 460 478,90
	FR0010793026	RMM COURT TERME IC	15 193 100,82
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>22 653 579,72</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	3 110,49	1 021,69
Résultat	9 496 845,51	8 867 404,22
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>9 499 956,00</b>	<b>8 868 425,91</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 017 642,19	4 063 303,85
<b>Total</b>	<b>4 017 642,19</b>	<b>4 063 303,85</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	142 351,66	218 425,47
Report à nouveau de l'exercice	320,36	738,17
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>142 672,02</b>	<b>219 163,64</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	44 764,673	80 009,328
Distribution unitaire	3,18	2,73
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	22 739,07	18 925,10
<b>Total</b>	<b>22 739,07</b>	<b>18 925,10</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 174 185,89	3 526 131,84
<b>Total</b>	<b>4 174 185,89</b>	<b>3 526 131,84</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	827 415,99	729 386,61
Report à nouveau de l'exercice	2 612,76	2 798,76
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>830 028,75</b>	<b>732 185,37</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	291 343,657	305 182,683
Distribution unitaire	2,84	2,39
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	312 622,17	308 687,69
Report à nouveau de l'exercice	65,91	28,42
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>312 688,08</b>	<b>308 716,11</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	9 551,548	10 911,548
Distribution unitaire	32,73	28,29
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 317 027,79	-4 318 548,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-6 317 027,79</b>	<b>-4 318 548,47</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 805 587,78	-2 081 655,26
<b>Total</b>	<b>-2 805 587,78</b>	<b>-2 081 655,26</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-99 353,73	-110 804,23
<b>Total</b>	<b>-99 353,73</b>	<b>-110 804,23</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-16 866,81	-10 397,56
<b>Total</b>	<b>-16 866,81</b>	<b>-10 397,56</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 542 482,77	-1 545 732,56
<b>Total</b>	<b>-2 542 482,77</b>	<b>-1 545 732,56</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-641 796,63	-419 616,20
<b>Total</b>	<b>-641 796,63</b>	<b>-419 616,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-210 940,07	-150 342,66
<b>Total</b>	<b>-210 940,07</b>	<b>-150 342,66</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>414 157 920,76</b>	<b>429 842 782,65</b>	<b>377 571 977,33</b>	<b>286 339 341,64</b>	<b>272 445 802,31</b>
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR en EUR</b>					
Actif net	221 284 192,42	242 670 445,29	207 099 343,51	137 843 776,58	120 940 740,18
Nombre de titres	2 137 457,061	2 311 916,134	1 903 986,895	1 322 309,530	1 088 178,025
Valeur liquidative unitaire	103,53	104,97	108,77	104,24	111,14
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,98	-1,52	1,33	-1,57	-2,57
Capitalisation unitaire sur résultat	3,10	3,18	3,51	3,07	3,69
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR en EUR</b>					
Actif net	16 295 763,86	16 352 260,29	10 268 619,36	7 370 364,57	4 269 395,16
Nombre de titres	162 035,924	165 316,409	103 300,565	80 009,328	44 764,673
Valeur liquidative unitaire	100,57	98,91	99,41	92,12	95,37
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	1,23	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,94	-1,43	0,00	-1,38	-2,21
Distribution unitaire sur résultat	3,03	3,02	3,22	2,73	3,18
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR en EUR</b>					
Actif net	1 217 788,19	888 254,87	856 700,33	687 937,26	726 278,01
Nombre de titres	11 747,902	8 468,430	7 897,561	6 629,828	6 578,153
Valeur liquidative unitaire	103,66	104,89	108,48	103,76	110,41
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-1,99	-1,52	1,33	-1,56	-2,56
Capitalisation unitaire sur résultat	2,91	2,99	3,29	2,85	3,45

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR en EUR</b>					
Actif net	126 093 688,30	122 397 756,56	116 246 561,73	102 570 825,73	109 902 633,80
Nombre de titres	120 582,008	114 868,048	104 752,497	95 958,838	95 958,838
Valeur liquidative unitaire	1 045,71	1 065,55	1 109,73	1 068,90	1 145,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,01	-15,43	13,59	-16,10	-26,49
Capitalisation unitaire sur résultat	36,34	37,25	41,23	36,74	43,49
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKE RS D EUR en EUR</b>					
Actif net	35 749 664,76	34 533 469,34	31 875 656,39	27 859 296,83	27 537 456,04
Nombre de titres	358 659,311	352 286,041	323 621,306	305 182,683	291 343,657
Valeur liquidative unitaire	99,68	98,03	98,50	91,29	94,52
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	1,22	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,93	-1,42	0,00	-1,37	-2,20
Distribution unitaire sur résultat	2,68	2,68	2,87	2,39	2,84
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKE RS ID EUR en EUR</b>					
Actif net	13 516 823,23	13 000 596,30	11 225 096,01	10 007 140,67	9 069 299,12
Nombre de titres	13 500,682	13 202,151	11 341,863	10 911,548	9 551,548
Valeur liquidative unitaire	1 001,20	984,73	989,70	917,11	949,51
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	12,29	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-19,37	-14,29	0,00	-13,77	-22,08
Distribution unitaire sur résultat	31,34	31,14	33,27	28,29	32,73
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ACCENTRO REAL ESTATE AG 3.625% 13-02-26	EUR	3 000 000	1 071 449,14	0,39
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	5 500 000	5 472 464,54	2,01
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.875% 11-02-25	EUR	300 000	302 927,42	0,12
SIXT SE 1.75% 09-12-24 EMTN	EUR	5 450 000	5 362 474,94	1,97
TELE COLUMBUS AG 3.875% 02-05-25	EUR	2 050 000	1 340 927,49	0,49
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>13 550 243,53</b>	<b>4,98</b>
<b>ESPAGNE</b>				
GRIFOLS 1.625% 15-02-25	EUR	500 000	492 832,08	0,18
GRIFOLS 3.2% 01-05-25	EUR	4 700 000	4 642 665,22	1,70
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 2.75% 25-03-25	EUR	6 100 000	6 128 937,17	2,25
SCYRSM 3 1/4 04/02/24	EUR	3 000 000	3 071 968,77	1,13
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>14 336 403,24</b>	<b>5,26</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	1 800 000	1 786 820,54	0,65
BERRY PLASTICS 1.0% 15-01-25	EUR	5 100 000	4 981 521,46	1,83
FORD MOTOR CREDIT 1.355% 07-02-25	EUR	4 600 000	4 516 766,15	1,66
FORD MOTOR CREDIT E3R+0.7% 01-12-24	EUR	1 400 000	1 410 255,58	0,52
NETFLIX 3.0% 15-06-25	EUR	5 000 000	4 982 525,00	1,83
SILGAN HOLDINGS INC 3.25% 15-03-25	EUR	3 500 000	3 515 085,00	1,29
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>21 192 973,73</b>	<b>7,78</b>
<b>FINLANDE</b>				
CASTELLUM HELSINKI FINANCE 2.0% 24-03-25	EUR	1 000 000	981 503,77	0,36
FINNAIR 4.25% 19-05-25	EUR	5 500 000	5 377 044,44	1,97
TEOL VOI 2.125% 04-02-25 EMTN	EUR	4 300 000	4 297 579,04	1,58
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>10 656 127,25</b>	<b>3,91</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	4 100 000	4 186 912,42	1,54
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	6 000 000	5 977 663,15	2,19
ALTICE FRANCE 2.5% 15-01-25	EUR	1 800 000	1 750 179,00	0,65
BERTRAND CORP 4.5% 20-12-24	EUR	4 100 000	4 027 102,00	1,48
CROW EURO HOL 3.375% 15-05-25	EUR	5 300 000	5 287 227,00	1,94
ELIS EX HOLDELIS 1.0% 03-04-25	EUR	1 000 000	972 838,66	0,35
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	4 200 000	4 224 575,85	1,55
ERAMET 5.875% 21-05-25	EUR	5 600 000	5 877 551,91	2,16
FNAC DARTY 1.875% 30-05-24	EUR	2 855 000	2 839 679,36	1,04
FORVIA 2.625% 15-06-25	EUR	5 924 000	5 837 554,03	2,14
ILIAD 1.875% 25-04-25	EUR	5 900 000	5 825 961,29	2,14
LOXAM 6.0% 15-04-25	EUR	4 650 000	2 355 727,49	0,86
NEXANS 2.75% 05-04-24	EUR	2 000 000	2 032 644,59	0,75
NOVAFIVES 5.0% 15-06-25	EUR	3 800 000	3 756 566,00	1,38
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	5 100 000	5 060 593,44	1,85
QUADIENT 2.25% 03-02-25	EUR	5 700 000	5 675 684,03	2,08
RENAULT 1.25% 24-06-25 EMTN	EUR	6 100 000	5 906 212,33	2,17
SUEZ 5.5% 22-07-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 032 450,08	0,38



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	11 000	1 218 646,00	0,45
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>73 845 768,63</b>	<b>27,10</b>
<b>ITALIE</b>				
AUTOSTRAD 5 7/8 2024	EUR	2 500 000	2 603 332,45	0,95
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	3 100 000	3 064 154,87	1,12
LKQ ITAL BOND 3.875% 01-04-24	EUR	5 500 000	5 547 040,28	2,04
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 4.0% 11-04-24	EUR	5 000 000	5 134 726,64	1,88
WEBUILD SPA 1.75% 26-10-24	EUR	5 500 000	5 410 895,49	1,99
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>21 760 149,73</b>	<b>7,98</b>
<b>JAPON</b>				
SOFTBANK GROUP 2.125% 06-07-24	EUR	5 700 000	5 669 436,13	2,08
SOFTBANK GROUP 4.5% 20-04-25	EUR	300 000	301 656,00	0,11
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>5 971 092,13</b>	<b>2,19</b>
<b>JERSEY</b>				
ADIANT GLOBAL HOLDINGS 3.5% 15-08-24	EUR	15 000 000	2 256 662,15	0,83
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>2 256 662,15</b>	<b>0,83</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ARAMARK INTERNATIONAL FINANCE SARL 3.125% 01-04-25	EUR	6 000 000	6 030 126,67	2,22
LHMC FINCO SARL 4.75% 22-05-25	EUR	6 200 000	6 216 121,72	2,28
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>12 246 248,39</b>	<b>4,50</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
DUFREY ONE BV 2.5% 15-10-24	EUR	5 600 000	5 549 161,33	2,04
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15-02-25	EUR	5 800 000	5 810 879,83	2,13
PPF ARENA 2.125% 31-01-25 EMTN	EUR	4 800 000	4 799 231,34	1,76
QPARK HOLDING I BV 1.5% 01-03-25	EUR	5 700 000	5 627 515,00	2,07
REPSOL INTL FINANCE BV 0.125% 05-10-24	EUR	3 000 000	2 922 232,13	1,08
SM MTH AUTO GRP 1.8% 06-07-24	EUR	2 000 000	1 993 920,00	0,73
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 4.25% 01-03-25	EUR	2 500 000	2 543 661,68	0,93
TEVA PHARMACEUTICAL FINANCE II BV 6.0% 31-01-25	EUR	3 500 000	3 635 362,50	1,33
WIZZ AIR FINANCE CO BV 1.35% 19-01-24	EUR	5 500 000	5 563 295,21	2,04
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>38 445 259,02</b>	<b>14,11</b>
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>				
CE ENERGY AS 1.659% 26-04-24	EUR	6 000 000	5 985 165,74	2,20
<b>TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE</b>			<b>5 985 165,74</b>	<b>2,20</b>
<b>ROUMANIE</b>				
RCS RDS 2.5% 05-02-25	EUR	5 500 000	5 449 415,28	2,00
<b>TOTAL ROUMANIE</b>			<b>5 449 415,28</b>	<b>2,00</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
HELLENIC PETROLEUM FINANCE 2.0% 04-10-24	EUR	5 500 000	5 402 747,23	1,99
JAGUAR LAND ROVER 5.875% 15-11-24	EUR	4 500 000	4 583 850,00	1,68
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 2.2% 15-01-24	EUR	1 500 000	1 514 072,50	0,56
ROLLS ROYCE 0.875% 09-05-24	EUR	4 370 000	4 344 736,15	1,59
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>15 845 405,88</b>	<b>5,82</b>
<b>SUEDE</b>				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY 1.75% 07-02-25	EUR	500 000	493 095,96	0,18
INTRUM JUSTITIA AB 3.125% 15-07-24	EUR	4 300 000	2 239 160,68	0,82
VOLVO CAR AB 2.0% 24-01-25	EUR	5 200 000	5 191 910,44	1,91
VOLVO CAR AB 2.125% 02-04-24	EUR	950 000	959 898,61	0,35

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>8 884 065,69</b>	<b>3,26</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>250 424 980,39</b>	<b>91,92</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>250 424 980,39</b>	<b>91,92</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
RMM COURT TERME C	EUR	1 845	7 460 478,90	2,74
RMM COURT TERME IC	EUR	2	15 193 100,82	5,57
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>22 653 579,72</b>	<b>8,31</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>22 653 579,72</b>	<b>8,31</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>22 653 579,72</b>	<b>8,31</b>
<b>Créances</b>			<b>47 593,75</b>	<b>0,02</b>
<b>Dettes</b>			<b>-683 418,65</b>	<b>-0,25</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>3 067,10</b>	<b>0,00</b>
<b>Actif net</b>			<b>272 445 802,31</b>	<b>100,00</b>

Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD D EUR	EUR	44 764,673	95,37
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS ID EUR	EUR	9 551,548	949,51
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD NAGELMACKERS D EUR	EUR	291 343,657	94,52
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD C EUR	EUR	1 088 178,025	111,14
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD F EUR	EUR	6 578,153	110,41
Action R-CO TARGET 2024 HIGH YIELD IC EUR	EUR	95 958,838	1 145,31